



Le 13 octobre 2016

Création de l'agence de la langue française : La nécessité d'une démarche ancrée aux besoins des territoires, et dotée de moyens répondant aux enjeux d'accès à l'emploi et de citoyenneté.

Le réseau AMADEUS, réseau des professionnels Politique de la Ville et des grandes villes et agglomérations, souhaite réagir, suite à la remise par Thierry Lepaon de son pré-rapport relatif à la création d'une agence de la langue française, sur les premières propositions faites à cette occasion :

L'amélioration de la maîtrise de la langue française constitue un enjeu majeur pour la formation professionnelle, l'accès à l'emploi, à l'autonomie et aux droits des étrangers ou personnes d'origine étrangère. Mais elle est aussi un objectif au cœur des enjeux d'intégration et d'accès à la citoyenneté. Y compris pour des personnes présentes en France depuis de nombreuses années.

Cet enjeu est pointé dans la grande majorité des contrats de ville. Toutes les agglomérations font face aujourd'hui à difficultés croissantes pour développer ou même maintenir une offre en matière d'ateliers d'apprentissage du français qui puisse répondre aux besoins, et notamment à ceux des migrants. Les critères des financements de l'État réservés aux formations destinées aux primo-arrivants, et le niveau des enveloppes dédiés, conduisent à limiter le nombre d'ateliers pouvant être mis en place. Les financements sont aujourd'hui fortement cloisonnés en fonction des publics-cibles ou des objectifs de formation. Pour répondre aux attentes, les collectivités ou d'autres partenaires sont amenées à financer des ateliers destinés aux migrants ou à d'autres publics. Ces difficultés de financement, l'absence d'un cadre de référence et d'un pilotage global de l'offre limitent l'accès aux formations et créent des ruptures dans les parcours. Elles épuisent également les acteurs, et notamment ceux qui mobilisent des bénévoles.

La création annoncée d'une agence nationale de la langue française pour la cohésion sociale peut permettre de mettre faciliter la mise en place d'une offre d'apprentissage à la hauteur des

enjeux, à condition d'être fortement ancrée aux enjeux et besoins locaux et de pérenniser des financements à la hauteur des besoins.

Elle devra pouvoir :

- Renforcer et mieux articuler les financements de l'État, en sortant des cloisonnements par public, et en permettant d'agréger des sources de financement diversifiées et de proposer des financements pluriannuels,
- Organiser l'articulation avec les politiques de formation professionnelle, pilotée par les régions, et avec les acteurs du service public de l'emploi,
- Définir un cadre de référence, avec un dispositif du type charte, une labellisation des acteurs (y compris ceux ayant recours au bénévolat), et offrir un appui quand nécessaire en termes de formation et d'ingénierie. Il serait utile pour cela de s'inspirer du dispositif existant en matière d'accompagnement à la scolarité)
- Organiser la coopération des acteurs locaux en mettant en place des plateformes locales d'apprentissage du français, sur une logique de parcours, et permettant de coordonner et stabiliser les financements. Ces plateformes pourraient faire l'objet d'une contractualisation dans le cadre des contrats de ville.

Nous souhaitons que les prochaines étapes de travail sur ce dossier permettent d'intégrer ces enjeux et de proposer une organisation correspondant aux enjeux locaux.